

LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE A L'IUT

En quelques mots & images...

Un **engagement politique** que le présent document a pour objectif de retracer à travers les actions entreprises à l'IUT.

Un **site exceptionnel** de par sa localisation, « campus vert » périurbain, avec l'obtention :

- ✓ D'une **labellisation « refuge LPO »** (Convention avec la Ligue de protection des oiseaux signée en décembre 2021)
- ✓ D'un « **Trophée des Campus Responsables Francophones** » catégorie « **Implication des Etudiants** » (Association Utopies et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - février 2020)

Les Nouveautés 2023 :

Création d'une commission R.S.E. avec pour mission, la transition écologique et solidaire, la qualité de vie et les conditions de travail (personnel et étudiant), les discriminations, l'inclusion (handicap), les violences... (Cf. *Annexe 1*)



Inauguration de l'espace nature, espace pique-nique et détente (tables, chaises, transat en palettes...) autour du jardin partagé.

Mise en place d'un poulailler : 4 poules ont élu domicile au mois de mars en plein cœur de l'espace nature.

Mise en place du partenariat avec la Banque alimentaire en faveur des étudiants en difficulté.



Déploiement des fresques du climat auprès des membres du conseil de direction, des étudiants de BUT1 du tertiaire (animation par les étudiants de BUT2 de GACO).



Un **album des personnels** pour mieux se connaître (Réservé aux personnels IUT, à retrouver sur le site intranet ou dans les salles de détente du personnel)



Une **newsletter étudiante** mensuelle : « Ton actu en 180s »

Contact : iut-ste@univ-st-etienne.fr



Volet environnement :

Favoriser la biodiversité :

Jardin partagé (bacs GB pour les TP, parcelle « partagée » en permaculture (cf. Charte en Annexe 3), bacs à compost...) et **verger** planté en 2022 (pommier, cerisier...).



250 rosiers installés en 2020 (floraison de juin à septembre).

Rose créée par Dominique Croix (2019) en collaboration avec les chercheurs du LBVPAM pour les 50 ans de l'Université Jean Monnet.

3 refuges pour les insectes : chrysopes, bourdons, abeilles, guêpes solitaires (mégachiles, osmies...), hyménoptères (pempfredons, guêpes coucous), insectes xylophages, forficules, carabes... !



3 ruches depuis mai 2019 (Cf. Annexe 6)



Ecopâturage : 6 moutons entretiennent le pré haut de l'IUT (Cf. Annexe 5).

Protection de la faune : 5 nichoirs à oiseaux (2021), 2 zones de nourrissage d'hiver, 2 grilles de protection pour les hérissons, pose de stickers anticollisions sur les vitres... La LPO a repéré **13 espèces d'oiseaux** (rouge-queue à front blanc, pouillot véloce, pic-vert, milan noir, martinet noir, fauvette à tête noire, faucon crécerelle, épervier, choucas des tours...), mais aussi, **chauve-souris, hérisson, écureuil brun, écureuil gris, lapin, chevreuil...**

Visite sur le site :



1 poulailler et ses 4 poules (Cf. Annexe 7)

En projet, **une mare pour 2024**

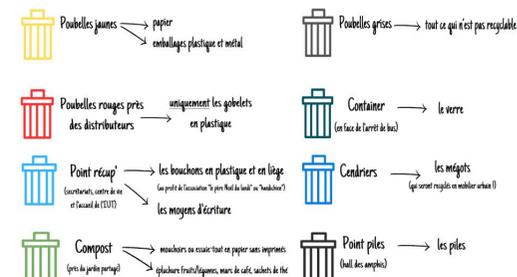
Favoriser les pratiques écoresponsables :

5 fontaines à eaux : Hall des amphis, centre de vie, Entrée bât. C, Entrée bât. D, Amphi Indigo.

4 distributeurs de boissons avec détection de mug et discussion avec le prestataire pour des produits plus responsables.

Une gestion optimisée des déchets : (Cf. Annexe 8)

LES RÈGLES DE TRI A L'IUT





Volet Qualité de vie à l'IUT :

Espace santé (bât. H) :

- Bien-être physique, social et psychologique,
- Référent handicap,
- Actions **prévention santé** (addictions, relations sociales, etc.).

Fest'IUT : Journée festive, culturelle et sportive avec 50 ateliers, 1000 participants, 24 ans d'existence. Le Fest'IUT fera une pause en 2024 pour revenir sur une nouvelle formule en 2025.

Sécurité : Formation aux premiers secours (PSC1) pour les membres des BDE, les étudiants, les personnels, formation incendie.

Newsletter étudiante mensuelle : « Ton actu en 180s » (sept.2023).

BDE : Livret des BDE pour faciliter leur prise de fonction (depuis 2018).

« Les tutos de mon projet pro ! » : bibliothèque, SFE, SRIL proposent aux étudiants des ateliers pour construire leur projet professionnel, construire son réseau d'entreprises, partir autrement à l'étranger...

Pour le personnel :

Newsletter personnels hebdomadaire : « l'info direction » devient « **Les infos de l'IUT** ».

Charte des réunions adoptée en conseil de direction du 9 novembre 2023 (Cf. Annexe 2).

Opération « Re-découvrir son IUT » :

Présentation des départements et services par leur personnel (depuis 2020).

L'album des personnels – 1^{ère} édition sept. 2023 :

Recueil dont l'objectif est de présenter les services et départements et leurs personnels.

Ateliers bien-être : Ateliers de découverte entre personnels (yoga du rire, chant, sophrologie... depuis 2020), toute idée est bien venue.

Convivial IUT : Groupe de personnels en charge d'évènements conviviaux entre collègues (iutse-convivialiut@univ-st-etienne.fr).



Edition 2023

Cours de renforcement musculaire spécial personnels IUT, les jeudis de 12h30 à 13h15.

Des projets :

Les membres de la commission R.S.E. œuvrent et proposerons prochainement :

- ✓ Une soirée pour accueillir et remercier les chargés d'enseignement vacataires (16/11/2023), avec un volet « job dating »
- ✓ Une journée d'ateliers et de convivialité pour améliorer nos échanges et notre communication (16/05/2024)
- ✓ Une programmation d'actions avec des formations (écoconception, premiers secours, formation incendie, premiers secours en santé mentale, fresque du climat, de la biodiversité, du numérique, ateliers 2 tonnes, etc...), conférences...
- ✓ Un plan d'actions en prévention santé, handicap, violences sexuelles et sexistes...
- ✓ Un préau côté GEII (sur demande des étudiants)

Suivez l'actualité avec « les infos de l'IUT ».



Volet Solidarité



Distributeurs de protections périodiques à retrouver dans les sanitaires des bâtiments E (Centre de Vie), F (Niveau 2), I (hall des amphis. (2020)

Aide alimentaire en partenariat Direction/ BDE_IUT/SAÉGEA/ Banque alimentaire (Sept.2023) (Cf. Annexe 4).



sfl.contact42@gmail.com

Distributeurs de préservatifs à retrouver dans le hall de l'espace santé. (2023)

FAS pour les étudiants et personnels en difficulté : iutse-fas@univ-st-etienne.fr.

Collecte de sang 2 fois par an au centre de vie avec l'EFS.

Volet pédagogie :

INNOV'IUT, groupe de travail sur la pédagogie innovante : Mise en place des salles SPIN (2017), *création d'espaces « design » en extérieur avec les étudiants de GMP (salle de TD pour 2024, amphi vert pour 2025).*

(N.B. Participation de la fondation de Saint-Etienne Métropole sur le projet de cours en extérieur)

En direct des départements :

- ✓ **GACO** : parcours BUT3 avec une forte connotation R.S.E., formations des étudiants et personnels à l'animation de fresques du climat, atelier 2 tonnes...
- ✓ **GB** : parcours Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies, nombreux cours en lien avec la R.S.E., calcul du bilan carbone, implication dans les pratiques de laboratoire, implication des étudiants sur les projets écoresponsables (écopâturage, poulailler)...
- ✓ **GEA** : journée d'intégration ludique des étudiants, nombreuses SAé sur des sujets R.S.E. (banque alimentaire...)...
- ✓ **GEII** : journée d'intégration ludique des étudiants, mise en place de tutorat entre étudiants, d'un club robotique, réflexion

sur la gestion de l'énergie et de nos consommations...

- ✓ **GMP** : parcours Conception et Production Durable, formation des enseignants à l'écoconception (2022), conception de l'espace de cours en extérieur, mise en place de fresques du climat...
- ✓ **MP** : parcours Mesures et Analyses Environnementales, mise en place de fresques du climat, atelier 2 tonnes...
- ✓ **TC** : inclusion de la R.S.E. dans les cours notamment de marketing...



Volet infrastructure, pilotage :

Bâtiments, fluides :

Accessibilité PMR (piétons, boucle malentendants...).

Eau : Changement de robinetteries, sanitaires... pour des équipements plus économes.

Electricité : Système de veille des ordinateurs activé en mode économie. Remplacement des lampes par du led, installation de minuteries. L'attention de tous est nécessaire pour éteindre les salles de cours ou bureaux lorsque la lumière artificielle n'est plus utile, et en sortant d'une pièce...

Chauffage : Gestion UJM, amélioration du confort thermique (atelier GMP – 2023 ; changement de portes bât. AIDE – 2023 ; à prévoir pour bât. H et bât F). L'attention de tous est nécessaire pour fermer les fenêtres des salles de cours ou bureaux après utilisation d'un local.

Mobilités :



Vélo électrique en prêt pour les déplacements intersites : Réservation MyUJM.

2 abris à vélos sur les parkings haut et bas des personnels. **En projet, 1 abri à vélo sécurisé (UJM).**

Partenariat avec l'association Ocivélo pour **l'animation d'ateliers autour du vélo** (bourse aux vélos, atelier de réparation...) en contrepartie de prototypage de feu tricolore (GEII), et de remorque à vélos (GMP).



Zone de **covoiturage** sur le parking étudiant (sept. 2018).

Mise en place du partenariat avec **Mov'Ici**, plateforme de covoiturage gratuite (<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>) – renseignement : Alain Piot

Bus : Tickets STAS à disposition pour trajets intersites (*disponible à la direction*).

Participation de membres de la commission R.S.E. au **groupe de travail « mobilités »** de l'UJM, et du **plan de déplacement inter campus** (PDIC) avec Saint-Etienne Métropole et les établissements d'enseignement supérieur.

Consommations :

Des projets :

- ✓ Un groupe d'action « **achats responsables** » autour d'une réflexion sur les types d'achat et nos consommations ...



Annexe 1. Commission R.S.E. de l'IUT

Institution d'une commission R.S.E. à l'IUT, présentation au conseil d'IUT du 13 juin 2023.

- **Mission** : Transition écologique et solidaire, qualité de vie et conditions de travail (personnel et étudiant), discriminations, handicap, violences...

- **Objectifs de la commission** : Echange et partage d'idées à l'échelle de l'IUT, en vue d'améliorer les conditions de vie en rapport avec les enjeux environnementaux, définir les actions prioritaires, les mener en concertation...

- **Fonctionnement** :

Réunion de la commission plénière à minima 2 fois par an (prévision : fin septembre / fin avril) à l'initiative du chargé de mission en charge de la R.S.E.

Constitution de sous-commission suivant les compétences et souhaits des membres :

- sous-commission Environnement
- sous-commission Qualité de vie à l'IUT
- En fonction du plan d'action, constitution de groupe d'actions par projet retenu.

Membres à la date d'édition du présent document :

- Directeur
 - Chargé de mission Communication, en charge de la RSE
 - Responsable administratif
 - Référent RSE IUT
 - Membres "fondateurs" : F. Aldirmaz, C. Bènière, T. Brunel, S. Cizeron, A. Desert, J.F. Dugas du Villars, M. Forissier, A. Piot, C. Rivat, M. Rouanet, O. Vercasson
 - Membres "volontaires" personnels et étudiants présentant un intérêt pour la mission : L. Fanti
- (Souhait de la commission que chaque département ainsi que l'ensemble constitué des personnels de l'administration et des services communs, disposent d'un représentant au sein de la commission.*
- Souhait de la commission que les étudiants impliqués dans les projets RSE, protection de l'environnement... quel que soit le cadre (PTUT, SAé, BDE) puissent représenter la communauté étudiante au sein de ladite commission.)*
- Membres "invités" : en fonction de l'ordre du jour



Annexe 2. Charte des réunions

L'IUT souhaite adopter une démarche favorisant les échanges constructifs et bienveillants, notamment lors de ses réunions. A cet effet, la commission R.S.E. de l'établissement a rédigé la présente charte de fonctionnement :

- **En tant qu'animateur, je m'engage à :**

- ☺ préparer un ordre du jour clair adapté à la durée de la réunion, comportant des horaires précis, et l'envoyer à l'avance aux participants.
- ☺ organiser la réunion point de vue logistique, en mode présentiel (salle réservée, vérification des accès, matériels en ordre de marche...) ou en mode distanciel (salle virtuelle créée, codes de connexion transmis...).
- ☺ commencer la réunion à l'heure prévue et la terminer au plus tard à l'heure annoncée.
- ☺ encourager la libre expression de chacun, tout en posant les limites nécessaires aux échanges constructifs.
- ☺ résumer et conclure sur un plan d'action précis avec les tâches à accomplir, les personnes impliquées, les délais fixés...
- ☺ rédiger et adresser le compte-rendu aux participants dans un délai raisonnable.

- **En tant que participant, je m'engage à :**

- ☺ prendre connaissance, avant la réunion, de l'ordre du jour et des documents transmis.
- ☺ participer de manière active et constructive à la réunion en évitant les discussions en aparté, les chats, mails et sms.
- ☺ exprimer mon opinion avec bienveillance
- ☺ accepter les opinions différentes.

- **Chaque animateur et participant s'engage à respecter les principes communs de :**

- **Confidentialité**

- **Echanges**

- Je peux poser des questions,
- Je suis libre de répondre ou non à une question...

- **Bienveillance**

- J'écoute,
- Je suis ouvert/ouverte aux idées des autres participants,
- Je laisse la parole aux autres participants une fois mon temps de parole écoulé,
- Je respecte la durée des séquences préparées par l'animateur...

- **Convivialité**

- La réunion se fait dans un cadre professionnel, je respecte la convivialité nécessaire à des échanges participatifs et constructifs...

() principes à rappeler en début de réunion (slide).*



ANNEXE - AIDE A L'ANIMATION :

① Préparer la réunion :

- Etablir un **ordre du jour** timé si possible (en fonction de l'objectif de la réunion):
 - Informations diverses (15min)
 - Point A (X min)
 - Point B (X min)
 - Questions diverses

2h00 : *Durée idéale d'une réunion*

Les créneaux horaires les plus efficaces :

entre 8h30 et 11h30

entre 15h00 et 18h00

- Préparer la **logistique** :
 - En fonction de l'animation de la réunion, réservation, préparation au moins 15min avant le début de la réunion (vérification des accès, matériels en ordre de marche...).
 - Si la réunion comporte un temps convivial, préparer le temps convivial (commande, matériel, rangement...).
 - En mode distanciel, créer la salle virtuelle et envoyer les codes de connexion aux participants, vérification du fonctionnement au moins 5min avant le début de la réunion.

Le SUP peut être sollicité pour de l'aide à l'animation.

- Penser au **compte-rendu** : forme, rédacteur...

② Conseils et techniques d'animation

- Un **déroulé** possible :
 - Introduction et rappel de la charte de fonctionnement
 - Inclusion (tour de table)
 - ODJ
 - Questions diverses
 - Déclusion

- Les **techniques d'inclusion et de déclusion** :

Les temps d'inclusion ont pour objectif d'amener les participants vers un état d'esprit adapté à la réunion. Ce sont des « facilitateurs » de premiers contacts.

Les temps de déclusion permettent aux participants d'exprimer un ressenti, d'effectuer un premier bilan, de prendre de la hauteur sur la réunion passée.

Il existe de nombreuses techniques recensées dans divers sites de coaching :

- <https://oqlo.fr/brainstorming/offre-brainstorming/inclusion/>
- <https://www.emydigital.fr/20-icebreaker-animation-ateliers/>
- <https://yaplusk.fr/atelier-icebreaker-declusion/>

- Les **techniques d'animations** :

- Le **lieu** est important : selon le nombre de participant et les objectifs de la réunion, il est possible de :
 - o changer de lieu, voire de l'organiser en extérieur
 - o disposer la salle en U ou par table ronde pour favoriser les échanges
 - o organiser la réunion en extérieur en « marchant » (si peu de participants)
- Pour **dynamiser** une présentation, il est possible d'utiliser :
 - des outils digitaux :
 - o Wooclap
 - o Kahoot
 - o Klaxoon
 - o Padlet (mur virtuel)
 - o Quik (video)...

Le SUP propose régulièrement des formations sur ces outils.

- des outils détournés :
 - o post-it
 - o nappes...



- Définir des **rôles** permet à l'animateur d'être plus actif dans l'animation. Il suffit d'attribuer les rôles suivants à d'autres participants : maître du temps et rédacteur du compte-rendu/relevé de décisions.

67% des participants trouvent les présentations plus convaincantes avec un diaporama

Après 12 mn de parole continue l'attention de l'auditoire baisse considérablement

ANNEXE - SYNTHÈSE VISUELLE :

DE L'EFFICACITÉ EN RÉUNION



15 ÉTAPES POUR UNE RÉUNION RÉUSSIE

-  **Préparer** la réunion en amont
-  Respecter les **horaires** de début et fin de réunion
-  Rappeler l'**objectif** de la réunion au démarrage
-  Encourager la libre expression **équitable** de chacun
-  Respecter le **temps** alloué à chaque point de l'ordre du jour
-  Faire preuve de **discernement** dans ses propres interventions
-  Respecter les principes de **bienveillance, confidentialité, convivialité**
-  Résumer les points abordés et conclure sur un **plan d'action précis**
-  Rédiger et adresser un **compte-rendu** aux participants
-  **Suivre** la concrétisation des actions validées
-  **Donner de la vie** à votre réunion
-  Booster la **créativité**
-  Favoriser les **échanges**
-  Poser les **limites** nécessaires aux échanges constructifs
-  **Savoir conclure !**



Annexe 3. Charte du Jardin partagé de l'IUT de Saint-Étienne (validée en conseil de direction le 17 octobre 2019)

I - Définition de l'activité -

L'IUT de Saint-Etienne, dans le cadre de ses activités pédagogiques, a mis en place un jardin partagé, espace réservé pour la culture de fruits et légumes.

Le jardin partagé de l'IUT de Saint-Etienne est mis à disposition du personnel et des étudiants de l'IUT selon les règles indiquées ci-dessous et durant les horaires d'ouverture du site, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 7h15 à 19h30 (hors vacances universitaires)

II - Dispositions générales -

L'IUT met à disposition du personnel et des étudiants de l'IUT un morceau de parcelle qui contient 3 grands bacs (ces derniers étant utilisés à des fins expérimentales), une portion de terrain cultivable, un cabanon et 4 petits bacs, en vue de développer le jardin partagé de l'IUT.

Les personnels et étudiants intéressés doivent s'inscrire selon les conditions déterminées ci-dessous et nommer un responsable qui assurera la liaison avec l'administration.

L'utilisation du jardin est destinée à la culture potagère, fruitière ou florale (dans la mesure où cette dernière n'est pas prédominante) dont la récolte doit profiter, dans la mesure du possible, à tous ceux qui sont intéressés et qui se seront inscrits au préalable (Cf. point ci-dessous).

La culture pratiquée doit être de type « biologique » favorisant au maximum la vie du sol, sans pesticide ni engrais chimique.

Les expériences sur les bacs pourront être réalisées par des étudiants voulant mettre en place soit un projet tutoré soit une expérience jugée intéressante par les adhérents ou le personnel de l'IUT. Ces expériences devront alors être encadrées par un tuteur ou un responsable.

Le jardin associatif est également un lieu de détente et de rencontres entre les différents acteurs de l'IUT. Il doit faciliter les échanges, les solidarités, le partage d'expériences et de savoirs, le lien social et l'esprit d'entraide.

Toute modification superficielle du jardin partagé doit être faite avec l'accord de tous les membres. Toute modification plus importante (superficie, infrastructure...) devra obligatoirement avoir été validée par l'administration de l'IUT avant mise en œuvre.

III - Modalités d'inscription -

Toute personne intéressée pour participer à cette action doit envoyer sa demande écrite à l'administration (par mail à iut-ste@univ-st-etienne.fr), que ce soit pour participer aux travaux de jardinage ou bénéficier des produits du jardin.

Le dépôt des candidatures se fait en début de chaque semestre pour la période de l'année universitaire restante, et est à renouveler à chaque nouvelle rentrée universitaire. Une personne peut se désinscrire au début du semestre suivant si elle le souhaite (par mail à iut-ste@univ-st-etienne.fr).

En début de semestre, il est décidé du responsable du groupe qui peut être une personne faisant partie de la mission Eco-campus du BDE de l'IUT, ou d'un autre des membres du jardin partagé. Cette personne sera choisie en fonction de sa motivation lors de la première réunion du début de semestre du groupe.

IV - Conditions de droit au jardinage -

- Faire partie des étudiants ou du personnel de l'IUT,
- Avoir pris connaissance du règlement, et l'accepter,
- Avoir signé le présent règlement et l'avoir rendu à l'administration comme preuve d'engagement,
- Avoir ses vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la polio à jour afin d'éviter une infection en cas de coupure / blessure (vérification par l'infirmière de l'IUT).



- En cas de non-respect du règlement, et en fonction de la gravité de ses agissements, une personne pourrait se voir retirer son droit de jardiner.

V - Obligations générales des membres du jardin partagé -

Les membres se doivent de :

- Pratiquer un mode de culture écologique : lutte biologique et exclusion d'usage d'engrais chimiques, de pesticides (produits phytosanitaires/phytopharmaceutiques) ou herbicides ou biocides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.
- Favoriser la biodiversité végétale et animale en diversifiant les plantations.
- Concernant les cultures :
 - o Discuter des plantations avec le groupe avant toute nouvelle plantation.
 - o Respecter les plantations faites (Ne pas arracher, ne pas marcher dessus).
 - o Respecter les plantes sauvages présentes sur le site.
 - o Respecter les expérimentations en ne touchant pas aux bacs expérimentaux (sauf autorisation préalable).
- Penser à apporter de l'eau régulièrement aux plantations (veiller à une utilisation raisonnée d'eau) du fait des capteurs d'arrosage automatique placés sur 2 des 3 grands bacs, et consulter le planning avant tout nouvel arrosage.
- Maintenir le jardin en ordre, tous les outils seront rangés dans la cabane prévue à cet effet après utilisation, de même que les protections empruntées (chapeau, casquette, gants...).
- Mettre en place et entretenir un composteur et récupérer le compost des petits bacs présents sur le site afin de les ramener au bac du jardin de manière régulière.
- Respecter le travail des autres et les informer des actions réalisées en les notant sur le planning.
- Respecter les autres personnes présentes sur le site de l'IUT, notamment les personnels logés à côté du jardin.

- Respecter les animaux : ne pas toucher aux moutons, ne pas les nourrir, ne pas toucher aux hôtels à insectes ni aux ruches à proximité...
- Respecter les lieux ainsi que les infrastructures et équipements à dispositions : ni dégradations, ni déchets jetés sur le site (notamment les mégots de cigarettes et les papiers d'emballages).
- Prendre en compte les recommandations suivantes :
 - o Toujours porter des gants de jardinage lors d'utilisation d'outils tels que des sécateurs ou des bouts de fils (pour maintenir une plante sur son tuteur).
 - o Lors de fortes chaleurs, porter un chapeau ou casquette.

VII - Rôles du responsable de groupe –

Le responsable du groupe a un rôle d'animateur et de coordonnateur du jardin partagé.

Lors des sessions de jardinage, le responsable de groupe s'engage à coordonner l'action du groupe sur le jardin partagé sans pour autant, en assurer l'encadrement et à veiller au respect de la présente charte.

Le responsable de groupe doit mettre en place le planning d'arrosage des plantes, en demandant conseil s'il le faut au jardinier de l'IUT.

Le responsable devra veiller au partage équitable des récoltes du jardin partagé en fonction de la participation de chacun.

Il s'engage sur toute la durée du semestre où il a été nommé. Il peut être reconduit dans cette fonction pour le semestre suivant. Il peut choisir également de renoncer à cette fonction ; dans ce cas une nouvelle nomination aura lieu pour la fin du semestre.

En faisant partie des membres du Jardin Partagé de l'IUT de Saint-Étienne, vous vous engagez à respecter la présente réglementation.



ENGAGEMENT du participant au jardin partagé :

Je soussigné.e,

..... (NOM, Prénom),

Etudiant.e / Personnel du département/service :

..... (Barrer la mention inutile)

Accepte et m'engage à respecter la charte d'engagement du jardin partagé,

Fait à Saint-Etienne, le.....

Signature :





Annexe 4. Charte « Student Food Lockers »

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT



Students Food Lockers est un projet étudiant et BDE IUT visant à venir en aide aux étudiants de l'IUT. Gratuits, sécurisés et anonymes, ces casiers sont accessibles pour tous les étudiants sur inscription selon les critères de la banque alimentaire. Ni honte ni gêne, l'aide est sans jugement.

Article 1 Accès aux casiers « aide alimentaire »

- 1.1. Ces casiers sont destinés aux étudiants en situation de précarité, qui ont besoin d'une aide alimentaire, selon les critères de la Banque Alimentaire.
- 1.2. L'utilisation des casiers est réservée à cet effet (aide alimentaire, et le cas échéant, aide en produits d'hygiène).
- 1.3. Les étudiants souhaitant accéder à cette aide doivent s'inscrire auprès du groupe SAé GEA en charge du projet ou du BDE IUT, en remplissant le formulaire joint.
- 1.4. L'accès aux casiers est gratuit. Les utilisateurs doivent se conformer aux règles d'utilisation des casiers et respecter la présente charte.
- 1.5. Les casiers sont accessibles aux horaires d'ouverture de l'IUT.

Article 2 Fonctionnement

- 2.1. L'IUT met à disposition des casiers au niveau RDC du bâtiment E.
- 2.2. Le BDE IUT reçoit et stocke les marchandises distribuées par la Banque Alimentaire et/ou reçu par don individuel.
- 2.3. Le groupe SAé GEA en charge du projet assure la planification des livraisons, le déchargement et le rangement des produits livrés, la gestion des inscriptions des étudiants à cette aide, la diffusion de l'information, la validation des paniers repas et la mise en casier, ainsi que de la propreté des casiers.
- 2.4. Une fois rempli, le représentant du groupe SAé GEA informe individuellement le bénéficiaire du n° de casier et du code d'ouverture ainsi qu'une date maximale de récupération. Le code est modifié à chaque remplissage.
- 2.5. L'étudiant bénéficiaire vient récupérer son panier et referme le casier en le laissant propre et vide.

Article 3 Confidentialité

- 3.1. Les informations fournies par les étudiants lors de leur inscription sont confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers sans leur consentement. Les responsables du projet s'engagent à une stricte confidentialité.
- 3.2. Tout bénéficiaire s'engage à respecter la vie privée des autres étudiants bénéficiaires et de ne pas divulguer d'informations dont il aurait eu connaissance à travers ce système d'entraide.

Article 4 Sanctions

- 4.1. Tout bénéficiaire qui ne respecterait pas les règles se verra exclu du dispositif.
- 4.2. Tout bénéficiaire qui enfreint la loi ou qui met en danger la sécurité ou le bien-être des autres étudiants ou personnels de l'IUT sera signalé aux autorités compétentes.

Article 5 Relations entre les parties au projet

- 5.1. Le BDE IUT, en charge du conventionnement avec la Banque Alimentaire, s'engage à recevoir, stocker les aliments dans des conditions sanitaires correctes, à permettre l'accès à leur local des représentants du groupe SAé GEA pour la gestion des denrées, à fournir à la Banque Alimentaire les éléments de suivi dont celle-ci a besoin eu égard aux aides reçues.
- 5.2. Le groupe SAé GEA s'engage à poursuivre les relations avec la Banque Alimentaire, assurer le suivi du stock, à fournir au BDE IUT tout élément dont celui-ci a besoin pour justifier de l'action auprès de la Banque Alimentaire.
- 5.3. Les bénéficiaires seront choisis à partir d'une commission réalisée par les membres de la SAé et/ou les membres du BDE.
- 5.4. Chaque partie s'engage individuellement et collectivement à assurer le projet en totale transparence, équité et honnêteté.
- 5.5. Chaque partie s'engage individuellement et collectivement à offrir le même service du 1er septembre au 30 juin de chaque année universitaire, en informant la direction de l'IUT, des personnes en charge du projet et de l'organisation des permanences selon un planning défini par trimestre civil.
- 5.6. Le BDE IUT fournira à la direction de l'IUT, les éléments nécessaires (statut de l'association, bilan de l'action année n-1, perspectives et prévisions budgétaires pour l'année n...) à l'appui de ses demandes de subventions concernant cette action à destination des étudiants de l'IUT de Saint-Etienne.



Annexe 5. L'écopâturage

Mode de gestion durable des espaces verts grâce aux animaux, à la fois écologique et économique, parfaitement adapté aux zones péri-urbaines.

A l'IUT, l'écopâturage permet l'entretien de la parcelle haute de l'IUT derrière les logements soit 9600m².

Mise en place : 2018.

Entretien assuré par le personnel du Campus Agronova de Saint-Genest-Malifaux.



Le mouton de Soay est une race très rustique provenant de la minuscule île de Soay (superficie : 1 km²), dans l'archipel de Saint-Kilda, en Écosse. Proche du mouflon, il est connu pour sa rusticité, sa résistance aux maladies, sa sobriété, sa mue naturelle et son intelligence.

Caractéristiques :

Taille : +/- 50 cm au garrot pour le bélier, +/- 45 cm pour la brebis

Poids : 40 kg pour le bélier, 30 pour la brebis

Toison : de marron foncé à marron très clair avec bas ventre et arrière train blanc. Epaisseur de 4 à 8 cm.

Cornes : présentes chez les deux sexes. 50 à 60 cm chez le bélier, 25 cm pour la brebis.

Alimentation : Le Soay équilibre sa ration alimentaire en broutant alternativement plantes herbacées et ligneuses (ronces, berces, rumex...). Son taux de conversion de biomasse végétale en énergie est optimal, ce qui en fait un mouton sobre et peu exigeant.

En savoir plus : *Les jeunes moutons (7/8 mois) s'arrêtent quasiment de croître aux premières gelées d'automne (adaptation naturelle de survie aux conditions climatiques) et leur croissance reprend au printemps.*

Collaboration sur la mise en place du projet : Etudiants des départements Génie Biologique et Gestion des Entreprises et Administrations, campus AGRONOVA (Etablissement de Saint Genest Malifaux), et personnels de l'IUT.



Annexe 6. Le rucher

Mise en place : mai 2019.



L'Abeille (Anthophila) est un insecte hyménoptère social (apidé) dont certaines espèces sont l'objet d'un élevage (apiculture) pour la récolte du miel et de la cire élaborée par une colonie hébergée dans une ruche (Source : Larousse). Elle joue un rôle important dans la pollinisation des plantes puisqu'elle permet la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales. En effet, lorsqu'elle récolte des ressources alimentaires (nectar et pollen), elle se couvre de pollen, dont elle se délecte en butinant de fleurs en fleurs, permettant ainsi leur reproduction.

Collaboration sur la mise en place du projet : FASEE (Fédération des Associations de Saint Etienne Etudiante) et SDAL (Syndicat Départemental d'Apiculture de la Loire).

Entretien du rucher : Yves Jourlin, Jean-François Dugas du Villard, Laurent Fanti, Alain Piot, Océane Vercasson.

Contact pour voir la ruche et bénéficier des explications d'un apiculteur : iut-ste@univ-st-etienne.fr



EN BREF et EN CHIFFRES :

1 : Reine par ruche.

1 kg de miel = 6000 abeilles qui butinent 5.500.000 fleurs et parcourent 150.000 km...

= 4 fois le tour de la Terre

= la 1/2 du chemin entre la Terre et la Lune !

= la même valeur énergétique que 5,5 litres de lait ou 3 kg de viande ou 25 bananes ou 40 oranges ou 50 œufs...

1,5 à 2 cm : Sa taille.

3 km : Son rayon de butinage.

25 à 30 jours : Sa durée de vie moyenne. L'abeille d'hiver vit plus de 170 jours. La reine 4 ou 5 ans.

50km/h : Sa vitesse de pointe.

70 mg : Le poids qu'elle peut porter au maximum.

80 à 100 mg : Son poids, soit environ 5 grains de riz.

200 : Le nombre de battements d'ailes par seconde.

700 : Le nombre de fleurs qu'elle butine par heure.

2.000 : Le nombre d'œufs que peut pondre la reine par jour.

20.000 : Le nombre de plantes à fleurs et à fruits qui sont pollinisées par les abeilles. 35% de la quantité de notre alimentation et 65% de sa diversité en dépendent (données INRA : Institut National de la Recherche Agronomique)

Plus de 20.000 espèces d'abeilles sur la planète (environ 2.000 en Europe / 1.000 en France).

20.000 à 90.000 : Le nombre d'abeilles par ruche - Attention : En France, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année.

20.000 à 100.000 : Le nombre de voyages pour ramener 1 litre de nectar !



Annexe 7. Le poulailler

Mise en place du poulailler et arrivée de 4 poules : mars 2023.

Intérêt : Les poules permettent une valorisation des déchets organiques, et délivrent également un engrais naturel pour le jardin :

- Fertilisation du sol : les poules fertilisent le sol en mangeant des insectes et en déposant leurs fientes.
- Compostage : Les fientes de poules peuvent être utilisées pour enrichir le compost, ce qui améliore la qualité du sol.
- Lutte contre les insectes : les poules aident à contrôler les populations d'insectes en mangeant insectes et larves.
- Production d'œufs : les poules produisent des œufs frais qui seront de haute nutritive si les poules sont bien traitées et nourries.
- Economie d'énergie : des œufs dans son poulailler, c'est de la production locale donc pas besoin de transport !

Les poules sont des êtres vivants à traiter avec soin (espace adéquat pour se déplacer et pondre en toute sécurité) et nourrir avec des aliments sains et écologiques. Il est également important de les protéger des prédateurs.

Qu'est-ce que je peux donner à manger aux poules ?

- Grains : blé, maïs, orge, avoine, millet
- Légumes : feuille de laitue, épinards, carotte, betteraves, chou
- Fruits : pommes, poires, raisins, melons
- Protéines : vers de terre, insectes, graines de tournesol

Qu'est-ce que je ne dois surtout pas donner à manger aux poules :

- Aliments contenant du sucre ou des produits laitiers
- Aliments trop salés ou épicés
- Rhubarbe et feuilles de tomate : peuvent causer des problèmes digestifs
- Avocat : toxique pour les poules
- Oignon : peut affecter la qualité des œufs

Entretien du poulailler :

- Chaque semaine :
 - Laver et désinfecter les mangeoires, les perchoirs, le tiroir à déjections, le pondoir...
 - Vider et renouveler la litière
- Une fois par an :
 - Faire un nettoyage complet.

Collaboration sur la mise en place du projet : Etudiants GB, Direction.

Entretien du poulailler : JF Dugas du Villard



LES RÈGLES DE TRI A L'IUT



Poubelles jaunes → papier
emballages plastique et métal



Poubelles grises → tout ce qui n'est pas recyclable



Poubelles rouges près
des distributeurs → uniquement les gobelets
en plastique



Container → le verre
(en face de l'arrêt de bus)



Point récup' → les bouchons en plastique et en liège
(secrétariats, centre de vie
et l'accueil de l'IUT) (au profit de l'association "le père Noël du lundi" ou "handichien")
les moyens d'écriture



Cendriers → les mégots
(qui seront recyclés en mobilier urbain !)



Compost → mouchoirs ou essuie-tout en papier sans imprimés
(près du jardin partagé) épluchure fruits/légumes, marc de café, sachets de thé



Point piles → les piles
(hall des amphis)



Annexe 9. Glossaire

EFS	Etablissement Français du Sang
FAS	Fonds d'actions sociales (association loi 1901)
GACO	Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
GB	Génie Biologique
GEA	Gestion des Entreprises et des Administrations
GEII	Génie Électrique et Informatique Industrielle
GMP	Génie Mécanique et Productique
LBVPAM	Laboratoire de Biotechnologies Végétales (UJM/CNRS)
MP	Mesures Physiques
SAE	Situations d'apprentissage et d'évaluation
SFE	Service Formations Entreprises
SRIL	Service Relations Internationales Langues
TC	Techniques de Commercialisation
TP	Travaux Pratiques